



Raid Adulte

Règlement du Raid Dingue de l'Artois

Nous vous prions de **lire attentivement ce règlement** de course. Pour prendre le départ de cette édition 2026, vous devez vous engager à le respecter. Pour cela, merci de remettre le formulaire d'engagement (cf dernière page du présent document), complété et signé le samedi au retrait des dossards.

Rendez vous le samedi 2 mai 2026.

Retrait des dossards à partir de 13h30

Art 1: Organisateurs

Le Raid Dingue de l'Artois, qui se déroulera le samedi 2 mai 2026, est organisé par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois dont le siège est basé au 1050 avenue François Mitterrand 62810 Avesnes le Comte, en partenariat avec les associations Aventure Nature, Passion Sport LT, l'Ovale du Gy et différentes communes des Campagnes de l'Artois.

Pour tout renseignements :

Franck Denecker au 03 21 220 200 ou 06 87 50 71 16

franck.denecker@campagnesartois.fr

<https://campagnesartois.fr/vivre/sport/raid/>

Art 2: Déroulement

Le RAID Dingue de l'Artois se déroule sur une 1/2 journée, le samedi 2 mai 2026. Le départ et l'arrivée se fera sur le site de Clairefontaine à Duisans. Le RAID Dingue est une progression par équipe, en autonomie, sur une 1/2 journée au rythme décidé par les participants.

Art 3: Les parcours

Les parcours entraîneront les participants sur une progression en milieu naturel de l'équipe complète à pied, en VTT ou en course d'orientation.

Les participants ont le choix entre le parcours «**Découverte**» (**40 km**) ou le parcours «**Confirmé**» (**62 km**).

Art 4 : Les épreuves

Le Raid Adultes regroupe les épreuves suivantes :

- *Découverte : Run & Bike (10 km), une ou deux épreuve(s) surprise(s), VTT (27 km), Trail (3 km), Course d'Orientation.*

- *Confirmé : Run & Bike (17 km), une ou deux épreuve(s) surprise(s), VTT (33 km), 1^{er} Trail (3 km), 2^{ème} Trail (9 km), Course d'Orientation.*

L'organisation se réserve le droit de modifier les distances en fonction des conditions climatiques ou tout autre événement extérieur.

Le parcours sera indiqué au sol et/ou avec des flèches (ou sur d'autres supports). Les concurrents déclarent avoir pris connaissance des différentes épreuves pour la catégorie choisie. **Toute épreuve non réalisée disqualifiera l'équipe.** Le niveau du Raid est classé moyen. Les coureurs seront autonomes sur tout le parcours du Raid Adultes. **Les équipes doivent rester unies tout au long du parcours, une distance inférieure à 20 mètres doit séparer les coureurs.** En cas du non respect du règlement, l'organisation s'autorise à interdire la poursuite de l'épreuve. Les coureurs du Raid Adultes doivent respecter le code de la route ainsi que les règles de bonne conduite dans le sport.

Seuls les vélos et les quads de l'organisation, ainsi que les véhicules de gendarmerie et de secours sont autorisés à circuler sur le parcours.

Des bénévoles seront placés sur le parcours afin d'éviter toute tricherie.

Art 5: Date, lieu de rendez-vous et horaires

Le samedi 2 mai 2026, rendez-vous sur le Site de Clairefontaine à Duisans (4 rue du Docteur Laroche). Départ à partir de 15h00 pour les confirmés et découvertes. Accueil des équipes dès 13h00 (retrait des dossards). Briefing à 14h45 à Clairefontaine Duisans.

Art 6: Inscriptions

Ouverture des inscriptions le 16 janvier 2026. Les inscriptions se feront uniquement en ligne par le biais du site Miles Républic (fermeture des inscriptions le 24 avril 2026). Elles doivent être accompagnées du droit d'inscription et d'une pièce justificative (**Licence de Triathlon ou Formulaire Info Santé**). Le règlement du droit d'inscription ne peut être effectué qu'en euros. Prix pour le Raid Adulte : 20€/personne (+ 1€ de frais de gestion Miles Republic). Les frais de gestion sont à la charge des participants.

Toute falsification d'inscription entraînera le déclassement de la course et la non-possibilité de réclamer une récompense. L'organisateur se réservant la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

Dès l'inscription effectuée le participant recevra un e-mail de confirmation de son inscription.

Le Raid Adultes est ouvert à toute personne née avant 2010 pratiquant de manière régulière une activité sportive telle que le VTT, le Running.... Pour les coureurs mineurs, ils devront être sous la

responsabilité de leur coéquipier qui devra être majeur. Il ne pourra avoir qu'un mineur par équipe. Les mineurs devront obligatoirement emprunter le parcours « découverte ».

Les équipes pour le Raid Adultes seront composées de 2 personnes (aucun participant individuel).

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier, qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, dans les délais requis.

Seules les inscriptions en ligne sont acceptées, les inscriptions par courriel ne sont pas autorisées. Toutefois, le courriel peut être utilisé pour toute demande de renseignements.

Art 7: Licence ou Formulaire Info Santé

Toute participation à une compétition sportive est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Soit d'une **licence de Triathlon compétition ou loisir**, délivrée par la FFTRI en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit d'un **pass-compétition de la Fédération pour les licenciés FFTRI « Loisir » et les non licencié(e)s Triathlon**. Le Pass Compétition est au tarif de 7€. Possibilité de le souscrire en ligne lors de l'inscription.

A PARTIR DU 1ER JANVIER 2024

Pour toute demande/renouvellement de licence ou pour la prise d'un Pass Compétition (personne non titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité), lorsque le demandeur est majeur, il devra prendre connaissance du "Formulaire Info Santé" et attester de la bonne compréhension des informations délivrées.

Lorsque le demandeur est mineur, l'obtention de la licence ou la prise d'un Pass Compétition (personnes non-titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité) sont subordonnées à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de la licence nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre indication à la pratique sportive de moins de 6 mois.

Art 8: Chronométrage, sections, pointage, pénalités

Pour le Raid Adulte, le chronométrage des activités sera effectué grâce à une puce. les zones appelées liaisons ne seront pas chronométrées. Les épreuves de VTT, Run and Bike, Trail, Épreuve Surprise et Course d'Orientation seront chronométrées. Les liaisons sont à réaliser à allure libre, vous devez respecter le code de la route, vous n'êtes pas prioritaire sur les routes.

Pour chaque équipe, un signaleur demandera de déclencher le chronomètre au départ de l'épreuve et de l'arrêter lorsque **TOUTE L'ÉQUIPE** aura franchi la ligne d'arrivée de l'épreuve concernée. Il y aura un chronométrage pour chaque épreuve.

Certaines neutralisations peuvent être décidées par l'organisation. Elles seront dans ce cas comptabilisées et donneront lieu à une rétribution du temps.

En Course d'Orientation, chaque balise non poinçonnée ou fausse pénalisera l'équipe. Les modalités de l'épreuve (règlement, pénalités,...) vous seront communiquées quelques jours avant l'événement.

L'équipe qui mettra le plus petit temps sur la journée sera vainqueur, en cas d'égalité, les pénalités sur la Course d'Orientation feront la différence. La puce devra être restituée à l'organisation, même en cas d'abandon sous peine de facturation de la valeur de remplacement de la puce.

Art 9: Nombre d'équipes

Le nombre d'équipes est limité à 110 pour le Raid Adultes (2 personnes par équipe). Les 110 premières équipes inscrites seront sélectionnées. Les concurrents s'engagent sur le Raid en toute connaissance de cause. L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route et seront considérées hors course. Les coureurs doivent souscrire une assurance individuelle d'accident.

Art 10: Classement et catégories/Composition du jury

Pour le Raid Adultes le classement sera général (un pour le « confirmé » et un pour le « découverte »). Il y aura plusieurs catégories: Hommes/Femmes/Mixtes (les équipes composées avec un mineur seront classées en découverte). Le jury sera composé par les membres de l'organisation du Raid et des élus communautaires.

Ne peuvent prétendre à la victoire que les équipes complètes à l'arrivée.

Art 11: Matériel

Le matériel obligatoire à prévoir :

- * 1 casque à coque rigide homologué pour les épreuves de VTT et Run and Bike.
- * 1 téléphone par équipe. En cas d'urgence.,
- * 1 couverture de survie
- * 1 sifflet
- * 1 VTT
- * 1 trousse de réparation par équipement
- * 1 système d'hydratation

Le port du casque est obligatoire sur les parcours VTT ainsi que pendant le Run&Bike. Le matériel sera contrôlé avant le départ du Raid. Les matériaux utilisés par les concurrents devront impérativement être normalisés CE. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté et bon état de fonctionnement. Les systèmes de traction sont interdits. L'organisation fournira les cartes et documents nécessaires pour les épreuves.

Le matériel conseillé :

* Le port de lunettes et de gants est vivement recommandés pour les épreuves de VTT et de Run and Bike.

Le matériel fourni par l'organisation :

- * Une puce électronique
- * Les dossards + brassards
- * Les plaques VTT

Art 12: Les ravitaillements

Le ravitaillement adapté à ce genre d'épreuve est fourni par l'organisation et strictement réservé aux concurrents. Le ravitaillement personnel est autorisé.

Deux points de ravitaillements seront prévus. Vous y trouverez de l'eau, des agrumes, des fruits secs, du quatre quart, etc.

R1 : Au milieu du parcours VTT

R2 : Sur le site de Clairefontaine. Point de départ et d'arrivée des différentes épreuves.

ATTENTION : Les ravitaillements liquides vous seront servis dans des éco-cup que nous vous mettrons à disposition. Il vous sera demandé de rendre les éco-cup en fin de ravitaillement et de ne pas repartir avec.

Art 13: Les secours

L'assistance médicale sera assuré par la Croix Rouge. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé sur le site de Clairefontaine. Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs ou poste de secours sur le parcours).

Art 14: Assurance

Une responsabilité civile souscrite chez AXA France couvrira l'organisation de l'événement mais décline toute responsabilité en cas d'accident. L'organisateur insiste sur l'intérêt d'être couvert par une assurance individuelle accident pour la nature et la durée de l'épreuve. Il est obligatoire pour chaque participant d'être couvert par une responsabilité civile individuelle.

Art 15: Protection de l'environnement

L'événement s'est inscrit dans une démarche environnementale avec le Conseil Départemental du 62. Pendant les épreuves, merci de respecter l'environnement (ex: aucun jets de déchets sur le parcours....). Des poubelles seront mises disposition sur le site de Clairefontaine ainsi qu'aux points de ravitaillements.

Art 16: Vestiaires, douches

Des vestiaires et des douches sont à la disposition des coureurs au niveau de la salle des sports de Clairefontaine. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires et dans les douches.

Art 17: Rétractation, désistement

En raison des frais engendrés pour l'organisation, il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait.

Art 18: Signaleurs et bénévoles

Des signaleurs et des bénévoles seront nommés pour l'organisation du Raid Adultes. Les signaleurs et les bénévoles ont pour rôle de veiller au bon déroulement de l'épreuve, en particulier pour les points suivants : Sécurisation des circuits, vérifications administratives, vérifications techniques, application du présent règlement, respect des consignes de sécurité, secours et assistance en relation avec les sapeurs-pompiers, enregistrement des abandons et des réclamations, gestion du matériel prêté aux concurrents, accueil et information, remise des dossards, organisation du parc à vélos, balisage et dé-balisage, ravitaillements, restauration.

Art 19: Modification de parcours

L'organisateur pourra envisager de raccourcir ou d'annuler l'épreuve pour une partie ou la totalité des participants dans les cas suivants :

- ° Dégradation des conditions météorologiques
- ° Mauvaises conditions de pratique liées à la dangerosité/dégradation du terrain
- ° Équipements défectueux (EPI, équipements des concurrents)
- ° Progression trop lente de certaines équipes
- ° Mise en danger de l'intégrité physique des concurrents.

Art 20: Acceptation du règlement

L'inscription au Raid Dingue de l'Artois vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.



Raid Dingue de l'Artois

NOM DE L'ÉQUIPE :

N° :

Nom Prénom des membres de l'équipe :

Déclarons avoir pris connaissance du règlement du RAID Dingue de l'Artois 2026 et nous engageons à le respecter.

Date et signature de l'ensemble de l'équipe

**A REMETTRE A L'ORGANISATION ACCOMPAGNE DE L'AUTORISATION
D'EXPLOITATION DU DROIT A L'IMAGE LE SAMEDI 2 MAI 2026.
DÉPÔT DU DOCUMENT SIGNE POSSIBLE AU RETRAIT DES DOSSARDS.**